

Thème: Environnement

Changement climatique et gestion forestière

I. Les textes de référence/contexte :

La forêt est soumise, principalement dans la partie Nord-Est de la France, à une crise sévère de dépérissements et d'attaques sanitaires. Les volumes récoltés en 2020 et 2021 se situent à un niveau historiquement élevé, 65% de cette récolte étant d'ordre sanitaire.

A l'horizon 2080, sous hypothèse d'une hausse de la température moyenne de +2,5° C, les aires actuelles de présence de la majorité des grandes essences forestières pourraient se rétracter de 50% à 80% selon les cas. Seuls feraient exception les chênes méditerranéens (chêne vert et chêne pubescent) et les pins (pin sylvestre, pin noir, pin maritime, pin d'Alep). L'impact en termes de paysages forestiers seraient donc considérable.

Pour autant, le changement climatique est dix fois plus rapide que les mécanismes d'adaptation et de migration naturelles des essences forestières. Des crises majeures et répétées sont donc prévisibles, si l'homme n'anticipe pas pour accompagner ce vaste mouvement d'évolution. Cette action humaine très volontariste doit viser le renforcement de la résilience des forêts, grâce à une diversification poussée des essences, des structures de peuplement et des modes de sylviculture.

Il convient donc de préparer la forêt pour la rendre plus résiliente aux changements climatiques. A défaut d'engager une telle démarche, quatre risques majeurs guetteraient la forêt publique et au-delà toute la forêt française :

- La récurrence d'épisodes de dépérissements massifs générateurs de coupes rases sanitaires de grande ampleur, avec des volumes de bois difficilement absorbables par la filière aval.
- L'extension et l'augmentation du risque d'incendie et des risques en montagne partout où les peuplements forestiers fixent les sols des versants et ont ainsi un rôle de protection des personnes et des biens.
- L'atteinte à la sécurité des usagers et promeneurs en forêt ; la forêt publique est souvent très fréquentée et les risques d'accidents par chutes de branches ou d'arbres sont élevés dans une forêt qui dépérit.
- La remise en cause de l'efficience du puits de carbone forestier qui ne fonctionne correctement qu'avec une forêt en bon état sanitaire. Sans une politique publique volontariste d'adaptation des forêts, la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) perdra rapidement une partie de sa crédibilité et les conditions d'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050 seront sérieusement hypothéquées.

Kit à l'attention des Élus du département du Doubs
Mise à jour le mardi 03 août 2021

Page 2 sur 2

Préfecture du Doubs-8 bis rue Charles nodier-25035 Besançon cedex
www.doubs.gouv.fr- tél :03.81.25.10.00

II. Dispositif

La forêt publique de demain doit muter en une forêt mosaïque, adossée à une trame infra-forestière paysagère et écologique de pleine naturalité. Elle devrait être composée d'un socle d'essences autochtones, enrichi par des bouquets et îlots d'essences introduites, jugées prometteuses et testées en gestion.

L'aménagement forestier est et reste le document de référence pour conduire cette mutation, en le modifiant si besoin, en cas de crises sanitaires sévères le rendant inapplicable. Le plan de relance est un opportunité pour initier une telle dynamique.

III. Les contacts

Chaque commune forestière dispose d'un service d'accompagnement technique sur ces questions au travers du Régime Forestier et de la mission confiée à l'Office National des Forêts

Pour chaque commune forestière est désigné un correspondant local intégré dans une Unité Territoriale pouvant présenter les enjeux propres à chaque forêt et les dispositifs techniques mobilisables face aux crises sanitaires.

**Kit à l'attention des Élus du département du Doubs
Mise à jour le mardi 03 août 2021**

**Page 2 sur 2
Préfecture du Doubs-8 bis rue Charles nodier-25035 Besançon cedex
www.doubs.gouv.fr- tél :03.81.25.10.00**